

ALERTE N° 3 –

POSTES CANADA DIT NON À LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE PROLONGER LE MANDAT DE GRÈVE

La situation évolue rapidement. Le Conseil exécutif national se réunit depuis tôt ce matin. En raison de cette réunion, la conférence de presse prévue ce matin a été reportée jusqu'à nouvel ordre.

Postes Canada refuse la prolongation de 24 heures

Hier, le gouvernement a proposé aux parties d'accepter une prolongation de 24 heures de notre mandat de grève. Le Conseil exécutif national a accepté cette proposition, mais Postes Canada l'a refusée. Combien de fois encore le gouvernement permettra-t-il à la direction de Postes Canada de faire fi de ses demandes? Le gouvernement a déclaré qu'il allait nommer un médiateur chevronné.

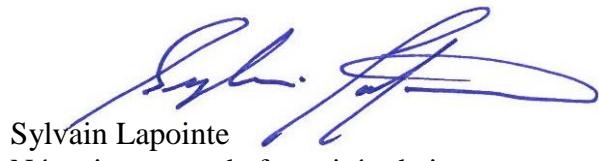
Et maintenant, que va-t-il se passer?

Compte tenu du refus de Postes Canada de prolonger de 24 heures notre mandat de grève, nous avons émis un préavis de grève de 72 heures. Nous serons en position légale de grève à partir de 23 h 59 dimanche prochain, 28 août. Le Conseil exécutif national informera tout le monde s'il y a grève, et si tel est le cas, quelles activités auront lieu, quand et à quel endroit. Veuillez suivre attentivement les différents canaux de communication pour être au courant de la suite des choses.

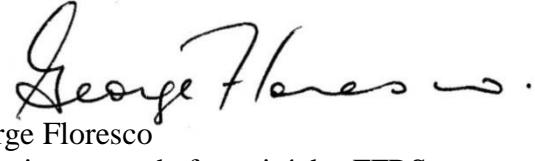
Pourquoi émettre un préavis de grève de 72 heures?

Le Syndicat n'a jamais voulu débrayer. Nous voulions négocier de bonnes conventions collectives pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses des postes que nous représentons. Postes Canada ne voulait pas négocier. Elle voulait nous imposer des reculs et des concessions. Postes Canada ne nous laisse aucun choix. Nous allons nous opposer aux reculs et lutter pour la sécurité de la retraite et l'équité salariale. Nous sommes résolus à améliorer nos conventions collectives. Voilà pourquoi nous avons émis un préavis de grève de 72 heures aujourd'hui même.

Nous ne baisserons pas les bras.



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef – unité urbaine



George Floresco
Négociateur en chef – unité des FFRS

map scfp 1979 /jl sepb 225
2015-2019/Bulletin n° 171